

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
**29**

Conseillers en  
fonction :  
**29**

Conseillers  
présents :  
**21**

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 27 juin 2022

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**IV – AFFAIRES FINANCIÈRES**

**2022 – 30 (9) : Présentation et adoption du Compte Financier Unique  
de l'exercice financier 2021**

Rapport au Conseil municipal :

Comme le rappelle l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « *L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire (...) au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.* ».

L'article 242 de la loi de finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « *se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

La commune d'Oberhausbergen s'est portée candidate à la première phase d'expérimentation, pour la période 2020-2022. Cette expérimentation a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2020. En raison de la pandémie mondiale de COVID-19, l'application du Compte Financier a été reportée d'un an. L'exercice comptable 2021 est donc le premier pour lequel la commune vote un compte Financier Unique.

L'objectif du ministère de la Cohésion des Territoires est de généraliser le fonctionnement du Compte Financier Unique et de la nomenclature comptable M57 à l'horizon 2024.

Au 31 janvier, la Commune d'Oberhausbergen clôt son exercice budgétaire. Le fonctionnement du compte Financier Unique entraîne des échanges de données entre la trésorerie de Schiltigheim et le service financier de la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Ce compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget. Les réalisations budgétaires, en complément du compte administratif détaillé qui a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recettes et en dépenses.

Il est constaté que les autorisations de dépenses effectuées par le Conseil Municipal d'Oberhausbergen lors de ses différentes décisions budgétaires ont toutes été respectées.

### LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP +DM 2021	Réel 2021	%age
Chap 011	Charges à caractère général	1 374 110,00 €	1 309 150,16 €	95,3%
Chap 012	Dépenses de personnel	2 786 700,00 €	2 746 656,19 €	98,6%
Chap 014	Atténuation de produits	49 700,00 €	49 603,60 €	99,8%
Chap 65	Autres charges de gestion courante	298 991,00 €	264 038,56 €	88,3%
Chap 66	Charges financières	161 500,00 €	157 846,92 €	97,7%
Chap 67	Charges exceptionnelles	17 000,00 €	14 837,30 €	87,3%
Chap 68	Provisions	3 000,00 €	3 000,00 €	100,0%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>4 691 001,00 €</b>	<b>4 545 132,73 €</b>	<b>96,9%</b>
Chap 023	Virement de la section	261 386,24 €		0,0%
Chap 042	Opérations d'ordres	250 000,00 €	182 105,27 €	72,8%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>511 386,24 €</b>	<b>182 105,27 €</b>	<b>35,6%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 202 387,24 €</b>	<b>4 727 238,00 €</b>	<b>90,9%</b>

### LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP +DM 2021	Réel 2021	%age
Chap 013	Atténuation de charges	79 000,00 €	60 666,39 €	76,8%
Chap 70	Produits des services et ventes diverses	786 071,87 €	683 631,72 €	87,0%
Chap 73	Impôts et taxes (sauf 731)	594 199,00 €	594 199,00 €	100,0%
Chap 731	Fiscalité locale	3 225 500,00 €	3 526 555,68 €	109,3%
Chap 74	Dotations et participations	412 113,81 €	543 087,11 €	131,8%
Chap 75	Autres produits de gestion courante	70 002,56 €	101 129,93 €	144,5%
Chap 77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	593,58 €	59,4%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>5 167 887,24 €</b>	<b>5 509 863,41 €</b>	<b>106,6%</b>
Chap 042	Opérations d'ordres	35 000,00 €	8 705,38 €	24,9%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>35 000,00 €</b>	<b>8 705,38 €</b>	<b>24,9%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 202 887,24 €</b>	<b>5 518 568,79 €</b>	<b>106,1%</b>

### LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP +DM 2021	Réel 2021	%age
Chap 10	Dotations et fonds divers	5 000,00 €	0,00 €	0,0%
Chap 16	Remboursement du capital	1 264 023,00 €	1 023 872,52 €	81,0%
Chap 20	Immobilisation incorporelles	211 350,00 €	94 559,24 €	44,7%
Chap 204	Subventions d'investissement	22 650,00 €	14 644,48 €	64,7%
Chap 21	Immobilisations corporelles	919 936,27 €	254 796,40 €	27,7%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 422 959,27 €</b>	<b>1 387 872,64 €</b>	<b>57,3%</b>
Chap 040	Transfert vers la section de fonctionnement	35 000,00 €	8 705,38 €	24,9%
Chap 041	Transferts au sein de l'investissement	5 000,00 €	0,00 €	0,0%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>40 000,00 €</b>	<b>8 705,38 €</b>	<b>21,8%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 462 959,27 €</b>	<b>1 396 578,02 €</b>	<b>56,7%</b>

### LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP +DM 2021	Réel 2021	%age
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 131 859,62 €	1 403 020,95 €	124,0%
Chap 13	Subvention d'investissement	254 441,56 €	10 933,33 €	4,3%
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	369 000,00 €	369 517,36 €	100,1%
Chap 21	Immobilisations corporelles	158 113,44 €	512,95 €	0,3%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 913 414,62 €</b>	<b>1 783 984,59 €</b>	<b>93,2%</b>
Chap 002	Excédent de la section de fonctionnement N-1	33 158,41 €		0,0%
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	261 386,24 €	0,00 €	0,0%
Chap 040	Transfert depuis la section de fonctionnement	250 000,00 €	182 105,27 €	72,8%
Chap 041	Transferts au sein de l'investissement	5 000,00 €	0,00 €	0,0%

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires de la commune.

### RESULTAT DE LA COMMUNE 2021

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>REALISATION DE L'EXERCICE 2021</b>	Section de fonctionnement	4 727 238,00 €	5 518 568,79 €	791 330,79 €
	Section d'investissement	1 396 578,02 €	1 234 230,24 €	-162 347,78 €
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2020</b>	Section de fonctionnement			791 330,79 €
	Section d'investissement		765 018,03 €	602 670,25 €
<b>RESULTAT DE CLÔTURE 2021</b>		<b>6 123 816,02 €</b>	<b>7 517 817,06 €</b>	<b>1 394 001,04 €</b>
<b>RESTES A REALISER 2021</b>	Section d'investissement	665 000,00 €	397 522,00 €	-267 478,00 €
<b>RESULTAT FINAL 2021</b>		<b>6 788 816,02 €</b>	<b>7 915 339,06 €</b>	<b>1 126 523,04 €</b>

Il est constaté que le résultat de clôture de la commune est de 1 394 001,04 € et que le résultat final, consolidé par les restes à réaliser en section d'investissement est de **1 126 523,04 €**.

L'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que si le Maire peut assister au Conseil Municipal où sont votés les comptes de la Commune, il doit se retirer de la salle au moment du vote.

Le résultat de clôture est à affecter par le Conseil Municipal dans une délibération suivante au budget Supplémentaire 2022.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31;

**Vu** les dispositions concernant les budgets des communes du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-12 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2021 approuvant la décision modificative de l'exercice 2020 ;

**Vu** l'article 242 de la loi de finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique;

**Vu** la candidature en mai 2019 de la Commune d'Oberhausbergen à la vague 1 de l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

**Considérant** que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Comptes Administratifs et Comptes de Gestion ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2021 détaillé présenté aux membres du Conseil Municipal ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances du 8 juin 2022 ;

**Considérant** que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur – la commune d'Oberhausbergen – et le comptable – la trésorerie de Schiltigheim ;

**Vu** l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que :

- « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président »,
- Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner une procuration à l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, après que les conditions d'exercice du budget de l'exercice 2021 aient été exposées à l'assemblée municipale, Madame Le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Madame Sandrine EPPELE, adjointe en charge des finances et du développement économique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Compte Financier Unique 2021 de la Commune d'Oberhausbergen, dont la balance se constitue comme suit :

#### RESULTAT DE LA COMMUNE 2021

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>REALISATION DE L'EXERCICE 2021</b>	Section de fonctionnement	4 727 238,00 €	5 518 568,79 €	791 330,79 €
	Section d'investissement	1 396 578,02 €	1 234 230,24 €	-162 347,78 €
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2020</b>	Section de fonctionnement			791 330,79 €
	Section d'investissement		765 018,03 €	602 670,25 €
<b>RESULTAT DE CLÔTURE 2021</b>		<b>6 123 816,02 €</b>	<b>7 517 817,06 €</b>	<b>1 394 001,04 €</b>
<b>RESTES A REALISER 2021</b>	Section d'investissement	665 000,00 €	397 522,00 €	-267 478,00 €
	<b>RESULTAT FINAL 2021</b>	<b>6 788 816,02 €</b>	<b>7 915 339,06 €</b>	<b>1 126 523,04 €</b>

- **RAPPELLE** que Madame Le Maire est sortie de la salle lors du vote du Compte Financier Unique.

Adoptée à la majorité

24 voix pour

3 abstentions (Mme DUBOIS, M. LOTZ, M. MOSSER)



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Cécile DELATTRE